



## 15ème législature

<b>Question N° : 28840</b>	De <b>Mme Alexandra Valetta Ardisson</b> ( La République en Marche - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie et finances
<b>Rubrique</b> >bâtiment et travaux publics	<b>Tête d'analyse</b> >Situation des entreprises de BTP	<b>Analyse</b> > Situation des entreprises de BTP.
Question publiée au JO le : <b>28/04/2020</b>		

### Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de très nombreuses entreprises de BTP qui pourraient se trouver en situation de faillite très rapidement, en dépit du redémarrage des chantiers. Mme la députée a été sollicitée par des fédérations du bâtiment et des travaux publics des Alpes-Maritimes qui s'inquiètent de cette situation. Le ministère du travail a établi un guide de préconisations afin que les chantiers puissent reprendre, tout en protégeant les salariés, néanmoins ces mesures ne pourront pas s'appliquer partout, et lorsqu'elles le pourront, elles se traduiront par un surcoût important pour les TPE et PME de la filière. Ce surcoût s'explique notamment par l'achat des équipements de protection nécessaires, la distanciation sociale qui réduit fortement le rythme de production et les surcoûts de certains matériaux en raison des difficultés d'approvisionnement. Elle souhaiterait savoir si ce surcoût pourrait être équitablement réparti entre les fournisseurs, les entreprises du BTP et les maîtres d'ouvrages pour les marchés privés, comme c'est le cas pour les marchés publics.